

Écoles primaires Les Primevères-Jouvence Conseil d'établissement

Séance ordinaire
Mardi 26 octobre 2022 au local 143 de l'école Les Primevères

Procès-verbal

Présences :

Pour représenter les parents :

- M^{me} Catherine Fournel, présidente
- M. Evans Lévesque, vice-président
- M^{me} Julie Genest Gaumond, trésorière
- M^{me} Rosine Kabindigirir
- M^{me} Audrey Lamontagne
- M. Aurélien Dupuy

Pour représenter le personnel enseignant :

- M^{me} Élisabeth Cimon
- M^{me} Sylvie St-Arnaud
- M^{me} Hélène Beaulieu
- M^{me} Marie-Renée Coulombe

Pour représenter le personnel du service de garde :

- M^{me} Sophie Nadeau

Pour représenter la communauté :

- M. Réjean Martel
-

Direction de l'école :

- M. Maxim Pilote, directeur
- M^{me} Alexandra Therrien, directrice adjointe

Absent :

- M^{me} Sonya Trudeau, parent

École institutionnelle Les Primevères-Jouvence Convocation du Conseil d'établissement

Date : Le mardi 26 octobre 2022

Heure : 19h à 21h

Lieu : Local 143 de l'école Les Primevères

Projet d'ordre du jour

Bloc d'ouverture

Parole au public et au commissaire

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 21 juin 2022¹
5. Définitions des rôles et des responsabilités des membres du CE et retour sur la formation du CSSDD

Bloc décision

6. Adoption des règles d'élection afin de pourvoir les postes et définition de leur mandat
7. Élection d'un(e) président(e) du conseil d'établissement (art. 56 et 58)
8. Élection d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement (art. 60)
9. Nomination des représentants de la communauté
10. Nomination d'un(e) secrétaire des séances du conseil
11. Nomination d'un(e) trésorier(ère) du conseil
12. Conflit d'intérêts et autorisation de divulgation de renseignements personnels (art. 70)
13. Adoption du calendrier des séances du CÉ pour 2022-2023 (art. 67)
14. Règles de régie interne du conseil d'établissement (dépôt pour adoption)

¹ Document annexé

15. Budget initial 2022-2023 de l'école Les Primevères-Jouvence (pour adoption)

16. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières pour l'année 2022-2023

- Projets activités éducatives complémentaires acceptés pour l'année

- Mode de fonctionnement pour l'adoption de projet

Bloc de consultation

17. Information générale :

a. de la direction;

b. du représentant du comité de parents

c.

18. Divers

a. Nomination du représentant au comité de parents

b.

19. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée.

M. Maxim Pilote, directeur, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et aux membres qui reviennent parmi nous et ouvre l'assemblée. M. Pilote préside l'assemblée jusqu'à l'élection de la présidente.

CÉ.22-23 – 01 Il est proposé par Hélène Beaulieu, appuyée par Sophie Nadeau, d'approuver le début de l'assemblée.

2. Vérification du quorum

3. Adoption du projet d'ordre du jour

M. Maxim Pilote présente l'ordre du jour aux membres du conseil.
Le point *nomination du représentant au comité de parents* est ajouté au point 18.

CÉ.22-23 – 02 Il est proposé par Catherine Fournel, appuyé par Evans Lévesque, d'adopter le projet d'ordre du jour.

4. Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 21 juin 2022 ¹

M. Martel fait quelques suivis en lien avec les travaux prévus ou réalisés autour de nos deux établissements. Par exemple, la rue devant l'école Les Primevères devrait devenir un sens unique. Ces travaux, initialement prévus à l'été 2021, devraient finalement débiter l'été prochain.
Les travaux afin de sécuriser le corridor scolaire autour de l'école Jouvence sont terminés. Ceux-ci se sont déroulés en plein cœur de la rentrée scolaire.

CÉ.22-23 – 03 Il est proposé par Marie-Renée Coulombe, appuyée par Aurélien Dupuy, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 21 juin 2022.

5. Définition des rôles et des responsabilités des membres du CE et retour sur la formation du CSSDD

M. Maxim Pilote propose de faire un tour de table afin que les membres se présentent et mentionnent leur rôle au sein du conseil d'établissement. Il explique ensuite les rôles et les responsabilités des membres du CÉ.

Malgré un appel à tous, les postes des représentants du personnel de soutien et des professionnels n'ont pas été comblés.

M. Maxim Pilote précise qu'une formation est offerte aux membres du conseil d'établissement. Le lien sera envoyé par courriel.

M. Maxim Pilote explique la distinction entre deux travaux du conseil d'établissement :

- Approbation : La direction présente une proposition aux membres du conseil d'établissement. Il est alors possible de faire des propositions, des modifications ou des suggestions.
- Adoption : La direction présente une proposition aux membres du conseil d'établissement. Ceux-ci peuvent accepter ou non la proposition. Aucun changement ne peut être apporté.

6. Adoption des règles d'élection afin de pourvoir les postes et définition de leur mandat

M. Maxim Pilote explique le processus d'élection des postes des membres du conseil d'établissement. Il définit ensuite le mandat de chaque poste.

- Le/la président(e) est la personne qui anime les rencontres au sein du conseil d'établissement. Ce poste a un vote prépondérant, c'est-à-dire qu'une décision peut toujours être prise par le/la président(e) même sans quorum. Cette personne doit être un parent du conseil d'établissement.
- Le/la vice-président(e) est la personne qui assure le remplacement du président(e) en cas d'absence ou de démission. Cette personne doit également être un parent du conseil d'établissement.
- Le/la représentant(e) de la communauté est une personne qui n'a pas de lien avec les élèves de l'école et qui désire s'impliquer dans le conseil d'établissement.
- Le/la secrétaire rédige les procès-verbaux des conseils d'établissement. Cette personne peut être quelqu'un de l'extérieur du conseil d'établissement. Si cela est le cas, elle sera rémunérée.
- Le/la trésorière valide les finances du CÉ et signe le rapport financier annuel.

M. Evans Lévesque propose M. Maxim Pilote comme président d'élection.

Il est proposé par Julie Genest Gaumond, appuyé par Rosine Kabindigirir, d'adopter les règles d'élection.

7. Élection d'un(e) président(e) du conseil d'établissement (art. 56 et 58)

M. Maxim Pilote annonce que les membres doivent élire un(e) président(e). M^{me} Catherine Fournel est proposée par M. Evans Lévesque. Étant donné qu'il n'y a pas d'autre proposition, M^{me} Catherine Fournel accepte le poste et est nommée présidente du conseil d'établissement sans élection.

8. Élection d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement (art. 60)

M. Maxim Pilote invite les membres à élire un(e) vice-président(e). M^{me} Catherine Fournel propose M. Evans Lévesque comme vice-président. Il est nommé vice-président du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 sans élection.

9. Nomination des représentants de la communauté

M^{me} Catherine Fournel propose M. Réjean Martel comme représentant de la communauté. M. Martel accepte la nomination.

10. Nomination d'un(e) secrétaire des séances du conseil

M. Maxim Pilote explique que le conseil d'établissement doit désigner un(e) secrétaire. Comme aucun membre ne se propose, M. Evans Lévesque propose M^{me} Geneviève Drouin. Elle est nommée secrétaire des séances du conseil, sans toutefois être membre de celui-ci.

11. Nomination d'un(e) trésorier(ère) du conseil

M. Maxim Pilote mentionne que le conseil d'établissement doit élire un(e) trésorière. M^{me} Julie Genest Gaumond se propose comme trésorière. Puisqu'il n'y a pas d'autre proposition, elle est nommée trésorière du conseil d'établissement.

12. Conflit d'intérêts et autorisation de divulgation de renseignements personnels (art. 70)

M. Maxim Pilote précise que tous les membres du conseil devront compléter le *Formulaire d'autorisation à la divulgation des renseignements personnels* ainsi que le *Formulaire de conflits d'intérêts*. Nouveauté cette année, le lien vers les formulaires sera envoyé par courriel.

13. Adoption du calendrier des séances du CÉ pour 2022-2023 (art. 67)

M. Maxim Pilote propose les dates et les lieux des rencontres du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023. Il est proposé de déplacer la rencontre du 25 janvier au 1^{er} février 2023 et de devancer celle du 3 mai au 26 avril 2023.

CÉ.22-23 – 05 Il est proposé par Julie Genest Gaumond, appuyée par Sylvie St-Arnaud, d'adopter le calendrier des séances du conseil d'établissement pour 2022-2023 avec les changements proposés.

14. Règles de régie interne du conseil d'établissement (dépôt pour adoption)

M. Maxim Pilote présente les différentes règles de régie interne du conseil d'établissement.

M. Réjean Martel propose de modifier les termes *commission scolaire par centre de services scolaire* dans le document.

Dans un souci d'efficacité, M^{me} Genest Gaumond souligne qu'il est important de respecter les deux jours ouvrables pour l'envoi des documents afin de permettre aux membres de prendre connaissance des informations.

CÉ.22-23 – 06 Il est proposé par Evans Lévesque, appuyé par Marie-Renée Coulombe, d'adopter les règles de régie interne avec les modifications proposées.

15. Budget initial 2022-2023 de l'école Les Primevères-Jouvence (pour adoption)

M. Maxim Pilote présente les revenus et les dépenses prévues de l'école Les Primevères-Jouvence et pour les deux services de garde. Il apporte également quelques précisions quant aux utilisations possibles de certaines mesures et les choix faits pour notre école, selon les besoins de notre clientèle.

M. Evans Lévesque fait la proposition d'adopter les budgets présentés, mais demande des explications en lien avec la ventilation des quotes-parts versées par nos services de garde

Cette proposition est appuyée par M. Aurélien Dupuy

Vote à main levée :

En accord avec la proposition : 10

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

CÉ.22-23 – 07 Il est proposé par Élisabeth Cimon, appuyée par Evans Lévesque, d'adopter les budgets 2022-2023 de l'école Les Primevères-Jouvence et de leurs services de garde.

16. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières pour l'année 2021-2022

M^{me} Alexandra Therrien énumère les activités éducatives complémentaires nécessitant un court déplacement dans le quartier. Par la suite, les membres prennent connaissance des propositions d'activités scolaires en milieu culturel et des autres activités éducatives complémentaires proposées par les enseignants de l'école Les Primevères-Jouvence.

CÉ.21-22 – 08 Il est proposé par Audrey Lamontagne, appuyée par Hélène Beaulieu, d'adopter les activités scolaires et les sorties en milieu culturel pour l'école Jouvence et l'école Les Primevères.

17. Information générale :

a. de la direction;

Aucune information.

b. du représentant au comité de parents

Aucune information.

18. Divers

Nomination du représentant au comité de parents

M. Aurélien Dupuy et M. Evans Lévesque partagent leur expérience en tant qu'anciens représentants au comité de parents. M^{me} Audrey Lamontagne se propose. Puisqu'il n'y a pas d'autre proposition, elle est nommée. M^{me} Rosine Kabindigirir se propose pour être remplaçante au besoin.

19. Levée de l'assemblée

M^{me} Catherine Fournel remercie les membres et annonce la levée de l'assemblée à 22h01.

C.E.-22-23-11 Il est proposé par Mme Sylvie, appuyé par M^{me} Sophie, d'approuver la levée de l'assemblée à l'école les Primevères.

Maxim Pilote
Directeur
École Les Primevères-Jouvence

Alexandra Therrien
Directrice adjointe
École Les Primevères-Jouvence

Catherine Fournel
Présidente du CÉ